



**RIVES DE MOSELLE  
VOUS ACCOMPAGNE  
DANS L'ACHAT DE  
VOTRE  
PREMIER  
LOGEMENT**

**5 000 €  
d'aide\***

\* conditions au verso.

# Rives de Moselle soutient l'accession à la propriété !

Depuis 2019, la Communauté de Communes accompagne les ménages réalisant l'acquisition de leur premier logement. Ce dispositif s'est vu modifié en 2023 pour en faire profiter davantage de publics.

## Qui peut bénéficier de l'aide ?

Les ménages primo-accédants (n'ont jamais été propriétaires par le passé) qui respectent les plafonds du Prêt à Taux Zéro en vigueur.

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone B2	Zone C
1	27 000 €	24 000 €
2	37 800 €	33 600 €
3	45 900 €	40 800 €
4	54 000 €	48 000 €
5	62 100 €	55 200 €
6	70 200 €	62 400 €
7	78 300 €	69 600 €
8 et plus	86 400 €	76 800 €

Les revenus indiqués correspondent à la somme des revenus fiscaux de référence du ménage.

## Comment l'obtenir ?

### 2 étapes :

→ Télécharger le formulaire de demande d'aide PASS'LOGEMENT disponible sur le site de Rives de Moselle [www.rivesdemoselle.fr](http://www.rivesdemoselle.fr).



→ Transmettre le formulaire et les pièces nécessaires au CALM-SOLIHA MOSELLE qui assurera l'instruction de votre dossier.



24 Rue du Palais 57000 METZ  
Tél. : 03 87 75 32 28  
[soliha.moselle@soliha.fr](mailto:soliha.moselle@soliha.fr)

## Quelles sont les dépenses éligibles ?

Le dispositif a vocation à financer l'acquisition d'un bien neuf ou ancien sur l'une des 20 communes de Rives de Moselle.